



Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat
Auszug aus dem Protokoll der Sitzungen des Staatsrates

Séance du -- 3 JUIN 2009
Sitzung vom

Vu la loi cantonale sur l'agriculture et le développement rural du 8 février 2007 (LcADR) ;

Vu l'ordonnance cantonale sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 (OVV), notamment ses articles 14 à 14c ;

Vu l'avant-projet de plan du cadastre viticole de la commune de Sierre et pour son aire vinicole respective, ses différents secteurs d'encépagement, transmis au Département le 5 décembre 2007 et envoyé pour analyse à l'Interprofession, le 14 février 2008 ;

Vu l'examen préalable du 26 août 2008 de l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais ;

Vu l'examen préalable du 4 novembre 2008 du Département et le retour de l'avant-projet à la commune de Sierre ;

Vu le projet de plan du cadastre viticole de la commune de Sierre et, pour son aire vinicole respective, ses différents secteurs d'encépagement, transmis au Département le 4 décembre 2008 et à disposition auprès de l'Office de la viticulture ;

Sur préavis du 19 mai 2009 du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire,

LE CONSEIL D'ETAT,

- approuve le projet de plan du cadastre viticole de la commune de Sierre et, pour son aire vinicole, ses différents secteurs d'encépagement ;
- charge le Service de l'agriculture d'en informer la commune et de l'accompagner dans la suite de la procédure, dont la prochaine étape est l'enquête publique.

Pour copie conforme,

LE CHANCELIER D'ETAT :




Distr.

- 3 extr. DEET
- 1 extr. Chancellerie